



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le 15 avril 2019 à 20 heures 30 sous la présidence de Mr DE BUSSY Jacques, Maire.

Nombre de conseillers : - En exercice: 10
- Présents: 8
- Votants: 9

ETAIENT PRESENTS :

DE BUSSY Jacques, Maire, Mr LAGOUTTE Damien, 1^{er} adjoint, Mme SUCHET Ghislaine, 2^{ème} adjointe, Mr PERRIER Jean Luc, 3^{ème} adjoint, , Mme GARDIN Bernadette, Mr. LONGIN Olivier
Mr. LAGOUTTE Michel, Mr. MORANA Antoine, Mr. TISSIER Nicolas

Excusé : Monsieur Thomas FORAY, pouvoir à Mr Damien LAGOUTTE.

Absent : Nicolas TISSIER

Démissionnaire : Mme Jeanine Raphanel.

1. Le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2019, est approuvé à l'unanimité.
2. **Approbation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019 du budget annexe du lotissement :**

- Au 31.12.2018, le déficit de fonctionnement est de 59 472 euros ; aucune vente n'a été enregistrée en 2018
- Des dispositions ont été prises au cours du 2^{ème} semestre pour faciliter la vente :
 - o Deux agences ont été mandatées : Immobilière du Sornin et Micheland Immobilier,
 - o En concertation avec elles, les prix des lots ont été ajustés à ceux du marché, soit une diminution des prix.
- L'objectif 2019 est la vente de deux lots, soit une recette escomptée de 60 000 euros

→ **Les comptes du lotissement sont adoptés à l'unanimité**

- 3 **Approbation du Compte administratif 2018 du budget communal:**

- L'excédent de fonctionnement en 2018 est de 40 069 euros (résultat d'une surévaluation des besoins en particulier sur les postes d'entretien de bâtiments et entretien de voirie).
- Le besoin de financement du budget d'investissement a été de 23 682 euros (résultat du à une réintégration des frais d'étude non budgétés pour 32 402 euros)
- au 31.12.2018 ; le report en fonctionnement est de 211 344 euros, résultant de la gestion des précédents exercices

→ **le compte administratif est adopté à l'unanimité**

- 4 **approbation du budget primitif 2019 du budget communal**

A. Budget de fonctionnement

- en 2018, le budget voté était de 471 000 euros ; en 2019, il sera de 290 000 euros
- les points particuliers à mentionner dans ce budget sont :
 - o en dépense de fonctionnement
 - dotation des travaux de voirie pour 30 000 euros (hors sel et déneigement)
 - budgétisation de tickets de restaurant pour les agents de la commune ; cette disposition vise à anticiper sur la mise à niveau des agents de la commune avec les pratiques salariales de la commune de Cours
 - o en recette, il est à noter que :
 - les impôts et taxes connaissent une stabilisation entre 2018 et 2019 à hauteur de 116 000 euros ;
 - quant aux diverses dotations, elles étaient de 103 700 € en 2018 et seront de 105 900 € en 2019

B. Budget d'investissement

- en 2018, il a été de 43 000 euros, il est porté à 321.000 euros en 2019
- ce budget vise à créer une dynamique de projet en portant 3 actions structurantes en cours d'étude (leur lancement sera déclenché après obtention des financements) et une 4^{ème} déjà engagée
 - o 3 actions en cours de montage
 - la rénovation du centre bourg par un investissement sur la voirie, des aménagements piétons et une gestion des flux de circulation
 - l'acquisition d'un immeuble en centre bourg pour sécuriser l'épicerie dans sa durée et proposer des locaux pour de très petites entreprises
 - la création d'une offre de sentier permanent desservant le centre bourg en lien avec la création d'un pôle pleine nature par la COR et le programme Géopark porté par les syndicats du pays du beaujolais
 - o une 4^{ème} action significative est à réaliser ; il s'agit de préparer l'installation de la fibre optique, en réalisant l'adressage de la voirie (donner un nom à chaque rue desservant une parcelle construite, numéroter ces parcelles, implanter des poteaux et plaques) ; le coût de l'installation de la fibre étant à la charge de la société Orange
- il a été décidé d'affecter 130 000 euros des 211 000 euros d'excédent au financement de l'investissement en 2019
- les principales ressources de financement escomptées sont en cours d'instruction avec l'Etat, la Région, le Département et la Cor
 - **le budget primitif est adopté à l'unanimité**

5 délibérations autorisant monsieur le maire à monter des demandes de subventions :

- 1^{ère} délibération autorisant monsieur le maire à demander une subvention DETR auprès de la préfecture pour le centre bourg
 - **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**
- 2^{ème} délibération autorisant monsieur le maire à demander une subvention DSIL auprès de la préfecture pour le financement du commerce rural

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

- 3^{ème} délibération autorisant monsieur le maire à demander une subvention auprès de la Région pour le financement des opérations de centre bourg et une pour le maintien du commerce rural

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

4^{ème} délibération autorisant monsieur le maire à demander une subvention auprès du Département pour le financement de la voirie, une pour le financement du commerce rural

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

- 5^{ème} délibération autorisant monsieur le maire à demander un fonds de concours auprès de la Cor pour les opérations centre bourg et commerce rural

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

6 Vote des taux des trois taxes locales pour 2019 :

- Taxe Habitation : 6.40 %
- Taxe Foncière Bâti : 14.65 %, soit une augmentation de 3,5% pour converger avec les taux de Cours
- Taxe foncière Non Bâti : 52.10 %
-

7 Point sur l'éolien

- Comme annoncé lors des précédents conseils et sur le site de la commune, le conseil a étudié le projet de la CNR, reçue en mairie et a examiné les arguments d'un représentant de monsieur de Brossia, maire de Champagne (21), administrateur d'une association nationale ayant une position critique sur l'éolien.
- Ces auditions ont été, comme prévues, conduites en relation avec la Cor et la mairie de Poule les Echarmeaux
- Au terme de cette réflexion, il se dégage une majorité opposée aux propositions de la CNR
- Le prochain conseil officialisera cette position par un vote et esquissera des propositions pour que la commune s'engage sur la transition énergétique

Mr Jacques De Bussy,
Maire